



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 06 JANVIER 2015

Des pistes sur le grill pour l'aire de grand passage

GENS DU VOYAGE
Le sous-préfet veut trancher avant la fin de l'année. Il espère pouvoir passer « en souplesse »

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Le dossier traîne depuis des lustres. En 2015, la préfecture est résolue à choisir les deux sites de Charente qui accueilleront une aire de grand passage des gens du voyage. Pour l'agglomération d'Angoulême, les choses sont en train de s'accélérer. Une solution pourrait avoir été trouvée du côté de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe. La pression n'en est que plus grande pour avancer du côté de Cognac.

« Tant que les aires ne seront pas formalisées, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ne sera pas à jour, et les maires ne pourront pas aller en justice pour contrer les implantations sauvages », rappelle le sous-préfet de

Cognac, Olivier Maurel, qui s'est emparé de la question.

L'option du tracé dégelé

L'objectif affiché est « de passer en souplesse », insiste-t-il. « Je me laisse l'année 2015 pour faire mûrir le dossier. Je vais rencontrer quelques élus. Nous allons aussi attendre le résultat des élections départementales pour impliquer les futurs conseillers. Nous voulons arriver à faire une proposition au préfet en automne 2015. »

Si aucun accord n'était trouvé d'ici là, la préfecture pourrait être amenée à imposer son choix, comme la législation le prévoit. Voilà pourquoi le sous-préfet dit en appeler à la « responsabilité des élus », tout en promettant de gérer ce sujet épineux « avec la transparence la plus totale ».

Les rebondissements ont déjà été nombreux. L'an passé, la base aérienne de Cognac-Châteaubernard est montée au créneau pour s'opposer au choix d'un terrain situé dans la continuité d'une des pistes de décollage. Les militaires y voyaient un risque pour la sécurité des vols.

Un deuxième site a été envisagé dans la foulée, toujours sur la commune de Châteaubernard. « Il était plus éloigné mais cela ne convenait toujours pas. Il faut prendre en compte l'augmentation du trafic que va engendrer le projet "Cognac 2017" sur la BA 709. Cela ne tenait pas », précise Olivier Maurel.

Dans un premier temps, il avait demandé à la direction départementale des territoires de répertorier les terrains appartenant à l'État susceptibles d'accueillir un tel équ-



Le terrain situé à l'entrée de la zone de Montplaisir fait partie des lieux pressentis pour accueillir l'aire de grand passage. Il est déjà régulièrement occupé par des caravanes. PHOTOPH. M.

pement. Il y en avait deux, à Baignes et Bors-de-Baignes, dans la région de Barbezieux, beaucoup trop loin de la zone de passage définie dans le schéma départemental, c'est-à-dire l'axe de la RN 141 aux environs de Cognac.

« Tant que les aires ne seront pas formalisées, les maires ne pourront pas aller en justice pour contrer les implantations sauvages ».

« Je ratisse large », poursuit Olivier Maurel, qui évoque les différentes pistes à l'étude à ce jour. Une option se situe à Cognac, à l'entrée de la zone d'activité de Montplaisir, près de la caserne des pompiers. Cet espace est déjà régulièrement occupé par des caravanes, comme c'est le cas actuellement. Problème : il serait trop petit. « Il faut pouvoir accueillir une centaine de caravanes, cela suppose au moins deux hectares. Là, on est plutôt entre 1 et 1,5 hectare. J'ai demandé à mes services de mesurer la surface, de voir si on ne peut pas grignoter un peu sur les côtés », confie Olivier Maurel.

Une autre voie est évoquée sur la commune de Mérignac, près de Jarnac. Les services de l'État ont repéré une zone de la bonne dimension, 2,5 à 3 hectares, proche d'une bretelle d'accès sur la RN 141. Cette éventualité passe mal du côté de la commune et de la Communauté de communes, qui y prévoit un impor-

Les plans contrariés de Mérignac

Ce matin, Olivier Maurel, le sous-préfet de Cognac, va rencontrer le maire de Mérignac, Jean-Christophe Cor, pour échanger sur l'hypothèse d'installer l'aire de grand passage dans sa commune. Les services de l'État y ont remarqué un terrain qui les intéresse. « Cela fait dix ans qu'il y a des projets dessus, et dix ans qu'il ne se passe rien », argumente le sous-préfet. Les élus de Mérignac et de la Communauté de communes de Jarnac ont des arguments à lui opposer.

Une zone d'activité artisanale est prévue de longue date dans cet espace de près de trois hectares. « S'il ne s'est rien passé, c'est parce qu'on n'avait pas de plan local d'urbanisme. C'est désormais le cas, il a été adopté il y a deux ans. On est prêt à avancer », explique le maire. Les élus avaient des contacts avec des

entreprises, mais ils attendaient une « opportunité » qui fasse office de moteur. Ils sont en passe d'aboutir avec l'implantation d'une société de transports.

Ce dossier entre dans le cadre d'un projet plus global de dynamisation économique de la commune de 750 habitants. « On n'est pas hostile à une aire de grand passage sur le fond mais, sur ce site, ce serait très malvenu », plaide Jean-Christophe Cor. Le sujet prend un tour politique, sur fond d'élections départementales. Membre de l'opposition, Jérôme Sourisseau, qui se présente sur le canton de Jarnac, a fait état des craintes des élus locaux lors d'une session du Conseil général, le 19 décembre. Il entend bien prendre en défaut sur ce sujet son rival de gauche, le conseiller général sortant de Jarnac Jean-Pierre Denieul.

tant projet de développement économique (lire par ailleurs).

Olivier Maurel voit une autre porte s'ouvrir avec l'abandon du faisceau gelé pendant dix ans pour le tracé de la déviation de Cognac. La sous-préfecture va se rapprocher des communes de Châteaubernard et Merpins pour voir si un terrain adéquat pourrait émerger dans cet espace.

Une solution globale ?

En théorie, les aires de grand passage sont dédiées à des réunions temporaires, quand des missions évangéliques rassemblent plu-

sieurs dizaines de familles, généralement l'été. Chaque année, le problème se répète dans l'agglomération de Cognac.

Pour Olivier Maurel, une telle infrastructure pourrait également résoudre la question des « occupations sauvages » de groupes plus ou moins nombreux qui, elles, s'échelonnent toute l'année. En décembre, cela concernait ainsi quatre lieux à Cognac et Châteaubernard. « En Corrèze, où j'exerçais auparavant, l'aire était occupée toute l'année. Quand on a une zone aménagée, il faut l'optimiser », estime Olivier Maurel.

Dominique Jourde

Le décompte pénible

■ Depuis le 1^{er} janvier, la pénibilité du travail ouvre des droits ■ Une initiative louable pour l'employé ■ Un casse-tête pour les experts-comptables et les patrons.

Richard TALLET
r.taliet@charenteilibre.fr

Il aurait juste pu se réjouir de sa réélection fin décembre. Mais dès hier, Dominique Jourde, président de l'ordre régional des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée, sonnait la fin de la fête à la sortie des fêtes. Parce que les experts-comptables ont eu droit à un joli cadeau empoisonné en guise d'étrennes: le compte pénibilité, applicable dès ce 1^{er} janvier. Il affirme qu'aucune entreprise n'a été préparée à sa mise en œuvre.

Qu'est-ce que le compte pénibilité?

Dominique Jourde. Le principe est louable. Le gouvernement a identifié un certain nombre de facteurs d'exposition à la pénibilité. Dès qu'une entreprise a recours à ces tâches bien définies par la loi (1), elle doit identifier le travail pénible pour chacun de ses employés. Le salarié accumulera des points. Points qui permettront soit un départ à la retraite anticipé (huit trimestres maximum), soit de suivre une formation permettant de changer de métier, soit travailler à temps partiel sans perte de rémunération.

C'est positif pour le salarié.

Où est-ce que cela coince pour vous?

On a un régime applicable depuis le 1^{er} janvier, mais on ne sait pas vraiment comment ça marche. Pour les entreprises, il est impos-

sible d'anticiper les conséquences de la mesure. Vendredi, j'étais dans une entreprise d'affinage de fromages de chèvre. Les ouvriers retournent les fromages et remplissent des caisses qu'ils doivent porter. La loi dit que si la caisse fait plus de 15 kilos et que l'employé soulève cette charge au moins 600 fois par an, il bénéficie du compte pénibilité. Le problème, c'est que personne ne sait à l'heure actuelle combien de fois l'employé soulève la caisse et combien elle pèse. Il va donc falloir mettre en place des outils pour mesurer, sans savoir au final si l'entreprise tombe ou non sous le coup de la loi.

Vous saviez que la loi allait passer, les entreprises auraient pu réagir avant?

Il y avait eu une réunion suite à la mobilisation des syndicats patronaux. Mais après le débat au Par-

lement, le Sénat avait annulé la loi. On pensait donc qu'elle ne verrait pas le jour en l'état. Sauf que fin décembre, discrètement, elle est revenue à l'Assemblée par le biais d'une commission mixte paritaire et a été adoptée. Nous avons tous été pris de court.

Pourquoi cette loi embête-t-elle les comptables, ce sont les patrons les plus concernés?

Beaucoup d'entreprises délèguent aux cabinets d'experts-comptables la rédaction des fiches de paie. Or depuis le 1^{er} janvier, pour les rédiger, il faut avoir les informations sur la pénibilité ou non du poste du salarié. Pour les usines, où les postes sont déjà très définis, les tâches répétitives, ce sera simple. Mais pour les entreprises de construction par exemple, dont les salariés sont soumis à des tâches pénibles par intermittence, il va être très complexe



Selon Dominique Jourde, président de l'ordre régional Poitou-Charentes-Vendée, 2015 sera pénible pour les experts-comptables.

Repro CL

”

Pour les entreprises de construction, dont les salariés sont soumis à des tâches pénibles par intermittence, il va être très complexe d'alimenter le compteur.

d'alimenter le compteur. Pour ces entreprises, déjà fragiles dans le contexte économique actuel, cette loi va leur coûter doublement. Elles vont devoir payer la cotisation pour alimenter le compte pénibilité, mais il va y avoir des coûts de

gestion administrative énormes pour mesurer avec précision la pénibilité. Si on nous avait demandé notre avis, on n'aurait pas fait comme ça.

Et comment auriez-vous fait?

Il aurait été plus sage de mesurer l'impact de la mesure. Ce qui aurait certainement permis de définir les critères de pénibilité au plus près de la réalité et aurait laissé le temps aux entreprises de mettre en place les outils pour appliquer la loi.

(1) La loi prévoit dix critères de pénibilité. Seulement quatre sont applicables cette année: le travail de nuit (travailler au moins une heure entre minuit et 5h plus de 120 nuits par an), les trois-tuits (travailler au moins une heure entre minuit et 5h, 50 nuits par an), les tâches répétitives (un geste répété soumis à une cadence contrainte au moins 900 heures par an) et l'activité en milieu hyperbare pour les plongeurs ou scaphandriers qui font plus de 60 interventions par an.

Saint-Brice

Logis de Bois-Clair: la famille Grégoire abandonne son projet



Ne pas se fier à l'aspect extérieur du domaine. Le logis qui domine le golf est sans cesse squatté et pillé. Photo archives S. U.

L'avenir du logis de Bois-Clair est plus sombre et plus flou que jamais: la famille Grégoire qui avait affiché il y a deux ans son ambition de redonner vie à l'ancienne propriété de la famille Martell dominant le golf de Saint-Brice, annonce aujourd'hui qu'elle change son fusil d'épaule. Monique Grégoire, l'épouse de l'ex-industriel James Grégoire - l'homme des machines à vendanger du même nom, décédé dans un tragique accident d'hélicoptère il y a un peu plus d'un an - est claire: «Je ne sais pas quoi faire de ce bâtiment. Aujourd'hui, je n'ai pas envie de m'embêter avec ça», déclare-t-elle. La famille Grégoire, propriétaire de parts dans le domaine - 3,6 hectares de terrain sur lequel est ancré un bâtiment de 2.695 m² habitables construit en 1904 - compte ainsi s'en séparer au plus vite. Il faut dire que le lieu, à l'abandon, est sans cesse squatté et pillé. Si aucun projet n'a pris corps sur

place depuis des années, c'est en raison d'une interminable procédure judiciaire: Bois-Clair devait accueillir une résidence de luxe pour seniors, projet mirifique mené par la société azurienne «Résidence Pasteur», aujourd'hui liquidée. Vingt-quatre investisseurs, séduits par les possibilités de défiscalisation, avaient misé sur «l'affaire»: ils ont déboursé de 400.000 à 500.000 euros pour des appartements jamais livrés. Ils ont porté plainte. Le dossier a été étudié à plusieurs reprises par les tribunaux. «Le domaine va finir par être vendu aux enchères, mais je ne suis pas du tout intéressée», explique Monique Grégoire. Elle préfère se consacrer à un autre projet cher à «James»: les Grégoire sont en passe de prendre possession de Château Ripeau, grand cru classé de Saint-Émilion (lire CL du 3 décembre).

Stéphane URBAJTEL



Le Castel baptisé pour les vœux du maire

La nouvelle salle de spectacle de Châteaubernard, le Castel, va enchaîner deux événements en janvier. Le vendredi 16, ce sera l'inauguration officielle, avec un concert des Forces aériennes de Bordeaux. Le maire Pierre-Yves Briand viendra y présenter ses vœux le mercredi 21. PHOTO PH. M.

■ INAUGURATION

Inauguration de la salle Le Castel à Châteaubernard vendredi 16 janvier à 18 h 30 en présence de l'architecte Maria Godlewska.

■ CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Châteaubernard se réunit demain à 20 h 30 à la mairie, dans la salle du conseil. Quinze points sont à l'ordre du jour dont le bilan du dispositif départemental de destruction des frelons asiatiques, la nomination de trois élus représentants suppléants, ou encore la présentation des nouveaux points d'arrêt des bus Transcom.

Le Castel joue les notes de sa première partition

Le nouvel espace culturel de Châteaubernard propose sept spectacles variés jusqu'en juin. Avec une inauguration programmée le 16 janvier.

Julie KOCH
j.koch@charentelibre.fr

Elégance, équilibre, émotion. Ce sont les trois maîtres mots qui résument la philosophie du Castel, le nouvel espace culturel et festif de Châteaubernard.

«On souhaite que la programmation réponde à cet état d'esprit, ce n'est pas que du pur divertissement. Ce sera varié et surtout on n'empiétera pas sur les plates-bandes des structures existantes. On n'a pas l'ambition de faire une seconde Palène», résume Dominique Petit, adjointe en charge de la culture. L'inauguration de la salle de 750 m³ est prévue le 16 janvier (1) avec un concert des forces aériennes de Bordeaux. «On a prévu sept spectacles jusqu'en juin. Il y en a cinq en gestion directe et deux en partenariat avec Blues Passions».

Un régisseur recruté pour gérer la salle

Bénabar, le 8 février, et Michel Bqujenah le 11 avril, sont les deux dates gérées par l'association cognaçaise. Disponibles dans les réseaux traditionnels de billetterie, les tickets se vendent bien. Mais l'élue ne se fait pas d'illusion: «Des spectacles comme ça ne s'autofinancent pas, surtout qu'on a opté pour des tarifs bas. On aura probablement deux ou trois têtes d'affiche par saison, mais pas plus pour cette raison». D'autant que la salle ne bénéficie d'aucune subvention pour ces spectacles. Le budget de la structure sera voté en février ou en mars prochain. «Ce sera un chiffre



Dominique Petit et Pierre-Yves Briand inaugureront officiellement Le Castel (ici lors des travaux) le vendredi 16 janvier.

Photo archives CL

tout à fait raisonnable» annonce déjà Dominique Petit.

Le grand chœur de l'Abbaye aux Dames de Saintes (21 février), les Castelodies (17 et 18 avril), une pièce de théâtre (29 mai) et un dernier spectacle (en juin) pour le moment encore inconnu sont prévus. Un dépliant sera édité ce mois pour résumer la programmation et une page dédiée sur le site de la Ville sera mise en ligne avec possibilité de réserver directement ses places. L'élue insiste sur la variété de la programmation et annonce déjà des spectacles jeunesse, du cirque et du music-hall pour la prochaine saison. «Nous ne sommes pas des programmeurs. Nous travaillons avec des personnes qui nous apportent des portefeuilles de spectacles. Nous voulons garder un maximum d'autonomie sur la gestion de la salle», pose l'élue qui rappelle: «Nous sommes ouverts à toutes les

propositions de partenariat ou de spectacles délocalisés».

La salle sera aussi mise à disposition des associations, à l'image des deux écoles de danse de la commune qui l'ont déjà réservée pour leur spectacle de fin d'année. Des entreprises ont également mis une option pour les arbres de Noël de leur CE ou pour des séminaires dans la petite salle du Castel.

Un régisseur a été recruté en externe pour gérer le nouvel équipement. «C'est un technicien qui s'occupera du son, de la lumière et du planning de la salle. Il travaille à plein-temps. Il profitera du mois de janvier pour se former au matériel», conclut Dominique Petit, qui donne donc rendez-vous le 16 janvier aux Castelbernardins.

(1) La salle peut accueillir jusqu'à 650 personnes assises et 1.200 en configuration debout. Le bâtiment a coûté 4,3 millions d'euros.